

## Préface

C'est une phrase à laquelle je réfléchis souvent. Elle est extraite de l'Évangile de saint Jean. La voici : « **La vérité vous rendra libres.** » La vérité libère-t-elle ? C'est – pour le coup ! – une vraie question.

La sagesse populaire, ou prétendument telle, nous enseigne à rebours que « toute vérité n'est pas bonne à dire ».

Et, de fait, on peut penser que si chacun disait tout ce qui lui traverse l'esprit, s'il n'y avait plus de vie privée, ni d'espace privé, la société serait invivable, voire totalitaire. La transparence absolue peut être destructrice.

Je pense à Alceste, pourfendeur de toute hypocrisie, contempteur des fausses convenances, à qui son ami Philinte disait : « **Le monde par vos soins ne se changera pas.** »

Oui, la vérité absolue, la lumière absolue, l'abolition de tout secret, le refus de toute concession sociale peuvent rendre la société invivable... Mais à trop pousser ce raisonnement, à l'absolutiser, on court le risque inverse, celui d'affadir, de cacher, voire d'abolir la vérité, et le risque subséquent du relativisme intégral. Tout vaudrait tout. Et le relativisme conduirait au

cynisme – qui conduirait lui-même à la perte de sens. Ainsi, dans le champ de la politique, on voit bien qu’il y a des paroles toutes faites – on parle de langue de bois –, des controverses convenues, des pensées toutes faites – qui sont le contraire de la pensée –, et l’on voit justement que la politique ne prend son sens, qu’elle ne suscite l’adhésion, et surtout le désir, voire la passion, que lorsque la vérité d’une parole, d’un constat, d’une affirmation, d’un cri, vient déchirer toute la gangue des propos convenus, des raisonnements tout faits et des rhétoriques qui tournent en rond.

Et alors, on a envie de dire, de proclamer : oui, « *la vérité vous rendra libres !* » Un débat a eu lieu, récemment, au sein de la commission des lois du Sénat. Nous étions un certain nombre qui, à l’invitation de Christine Pedotti, de Jean-Pierre Mignard, et de *Témoignage Chrétien*, demandions que fût créée une commission d’enquête parlementaire sur la pédophilie au sein de l’Église catholique. Nous avons été minoritaires. La majorité ne voulait pas qu’on fixât le projecteur sur la seule Église catholique et proposa, finalement, la création d’une mission d’information sur la pédophilie en général dans la société en général. Une mission d’information n’a pas les mêmes prérogatives qu’une commission d’enquête parlementaire devant laquelle chaque personne auditionnée doit prêter serment et jurer de dire « *la vérité, toute la vérité, rien que la vérité* ».

Mais surtout, si nous voulions une commission d’enquête, c’est parce que nous pensons qu’il y a eu au sein de l’Église un « système » – non pas une sorte

de secte infiltrée – mais une « structure », au sens du structuralisme, se traduisant par des présupposés, des non-dits, une omerta, une loi du silence que l’impérieux « devoir » de ne pas nuire à l’institution imposait et justifiait.

Et il nous paraissait nécessaire, dans l’enceinte républicaine par excellence que constitue le Parlement, de travailler sur ce sujet, publiquement, en toute transparence.

Écrivant cela, je n’oublie pas la première partie de mon propos et les problèmes qu’induirait le fait de tout dire et d’imposer la lumière intégrale.

Mais, il y a un mais... En l’espèce, il y a la loi. Il y a le fait que la pédophilie est un crime réprimé par la loi.

Et qu’il n’existe aucun argument pour que l’Église catholique, pas plus qu’aucune autre institution, se soustraie à la loi et blanchisse le crime. Oui, il y a un « mais », que l’on peut encore définir autrement. Que la dénonciation des crimes puisse faire tort à l’Église, c’est sûr !

Mais, bien plus qu’à l’Église, le crime fait tort, fait mal aux victimes, qui en sont souvent marquées et blessées pour très longtemps. Les victimes étaient les oubliées de tous les raisonnements *pro domo*.

C’est pourquoi, en l’espèce, il est libérateur que la vérité ait éclaté et que la justice en soit saisie grâce à des citoyens courageux et à des associations courageuses. C’est tout cela que Sophie Deschamps exprime et analyse, à partir des procès d’Orléans et de Lyon. Elle le fait en sa qualité de journaliste. Elle aime son métier. Elle l’exerce avec rigueur et méthode, avec une totale conscience professionnelle.

## PRÉFACE

Elle ne juge pas. Elle n'est pas magistrate. Non, elle est journaliste, au sens plein du terme. Elle est témoin. Et il est des témoignages qui, bien plus que les plaidoyers ou les homélies, permettent de comprendre ce qui se passe, ce qui s'est passé, et de préparer les nécessaires réformes.

Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret